

ACCOMPAGNER LE PATIENT DURANT UN TRANSPORT INTERNE

Quelles sont les principales activités ?

Au sein de l'hôpital, c'est le brancardier qui assure le transport, l'accompagnement et la manutention des personnes, lorsqu'un déplacement est prévu entre deux services : pour un examen, une intervention chirurgicale.... Face au patient, il fait preuve de précaution et d'écoute pour garantir des déplacements dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Le brancardier effectue le transport du patient entre différentes structures de soin : consultations, bloc opératoire, service d'exploration fonctionnelle... Il recueille les informations nécessaires au transport et les transmet au service destinataire. Il assure la surveillance et l'accompagnement du patient au cours de son transfert. Le brancardier travaille en étroite relation avec les soignants et les équipes médicales pour la gestion des flux, la programmation et la préparation des patients. Avec les pompiers et les ambulanciers, il assure le suivi et la continuité de la prise en charge des patients.

Le brancardier effectue la saisie des données concernant le patient, en vue de sa traçabilité.

Il prend en charge le nettoyage des matériels de transport et signale tout matériel défectueux au service de maintenance.

Pour quelle rémunération ?

Dans la fonction publique hospitalière, la rémunération mensuelle brute du brancardier varie entre 1 271 € en début de carrière et 1 593 € en fin de carrière.

Quelles sont les compétences et les qualités nécessaires ?

Le brancardier crée une relation de confiance avec le patient et son entourage. Il installe le patient et le transporte dans le respect des règles de confort, de sécurité, d'intimité et de dignité. Il adapte le matériel de transport à l'état physique du patient.

Il surveille le patient au cours du transport pour être en mesure de détecter l'éventuelle détérioration de son état de santé et de réaliser, le cas échéant, les gestes de premiers secours d'urgence.

Quelle est la formation à suivre ?

Pour accéder à la profession de brancardier, il n'existe pas de diplôme spécifique. Les postulants doivent cependant disposer du brevet national de secouriste (BNS). Le brancardier peut ensuite accéder aux formations d'aide-soignant, d'ambulancier, d'agent de service mortuaire ou d'auxiliaire de puériculture. Il peut également s'engager dans des formations aux métiers des soins et des activités paramédicales.

PAROLE DE PRO

Alain Fougère, brancardier



« Notre principale fonction est de transporter les patients, de leur chambre au bloc ou au lieu d'examen, puis de les remonter dans leur chambre. Nous sommes également chargés de la sécurité transfusionnelle, c'est-à-dire que nous acheminons les bilans sanguins et les poches de plaquettes ou de sang que les services ont demandés au centre de transfusion.

Notre travail va plus loin que pousser des lits ! Il faut avoir une bonne complicité avec les services, observer le malade dès qu'on vient

le chercher dans sa chambre pour discuter avec lui, s'il le souhaite, le temps du transport. Le patient n'a pas voulu venir à l'hôpital, à nous d'essayer de lui changer les idées ! Nous accompagnons tous les patients qui se déplacent pour un examen, même ceux qui peuvent marcher.


Notre rôle est de les guider pour qu'ils ne se perdent pas et nous sommes responsables de leur dossier. Nous sommes un maillon dans la chaîne de soins. Il ne faut pas perdre de vue que nous avons tous notre rôle et ce que nous faisons, c'est pour les patients. »

Remerciements :

Centre hospitalier Sud Francilien

Pour en savoir plus
www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

Info' métiers

 **N° Indigo 0 825 042 042**

0,15€ TTC / MN

